

Relevé des échanges – Réunion comité des riverains du 18 septembre 2019

Etude continuité écologique – Yèvre Médian

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) réunissait les propriétaires riverains d'ouvrages hydrauliques, associations et communes le mercredi 18 septembre 2019, à l'occasion d'une restitution et d'échanges autour des phases 3 & 4 de l'étude en cours sur les ouvrages du complexe hydraulique de l'Yèvre médian ainsi que pour évoquer les esquisses de projets à réaliser autour de chacun des ouvrages.

Cette présente note récapitule les échanges et éléments qui compléteront les discussions du Comité de Pilotage (administratif et financier) de l'étude, prévue le 30 septembre 2019.

Présents :

Brigitte SHRUBSALL (Conseil Syndical – copropriété St-Sulpice), François HORNICK (Moulin de Chappe), Patrick MESSAGER (Moulin LUCAS), Charles HERAULT (Association Patrimoine Marais), Jérôme BEAUJOIN (Association Patrimoine Marais), Michel MELIN (Association Patrimoine Marais), Marc BARBIER (Maraicher), Joel BORDINAT (Maraicher), Michel GAUGUET (Maraicher), Eric MESEGUER (Elu adjoint ville de Bourges), Emmanuel BAJARD (Directeur Service Espace Vert Ville de Bourges), France CAMUZAT (Association Marais de Bourges), Pierre BOURDIN (Association Marais de Bourges), Jean-Pierre VACHER (Association Marais de Bourges), Henri ZAGO (Association Marais de Bourges), Roger GREGORATTIE (Seuil de Fenestrelay), Pascal BONNEFILLE (Eco garde Marais de la Voiselle), Daniel BOURET (Riverain 3 Bondons), Bernard MILLET (Riverain retraité), Serge MILLET (Riverain Barrage D), Michel SENNEQUIER (Moulin de la Grange, Association Amis des Moulins), Serge BIZEAU (Conseil QUARTIER).

SIVY : Gilles BENOIT (Président), Thierry COSSON (Vice-Président), Jérémy JOLIVET (Agent SIVY chargé du suivi de l'étude NCA), Coralie BOUCHARD (Secrétaire).

Excusés : M. Serge MARKESZ (Agglomération de Bourges), AAPPMA Martin Pêcheur et Sainte-Solange, les Barques de la Voiselle.

Introduction

- * M. BENOIT introduit la réunion en évoquant les conditions de sécheresses et les tensions autour du partage de la ressource qui risquent de s'accroître avec le temps. Que ces difficultés sont un point essentiel de la volonté du syndicat de partager et d'échanger les différents points de vu pour arriver à des consensus. Il rappelle qu'aucun projet ne sera fait sans l'accord des propriétaires et que le SIVY finance le complément non pris en charge par les financeurs (conditions actuelles de mise en œuvre des projets portés par le syndicat).
- * M. SENNEQUIER rappelle que si le syndicat n'oblige aucun des propriétaires à la mise en œuvre de ses projets, l'administration en garde, elle, la capacité.
- * M. JOLIVET poursuit en expliquant que les financements possibles sont également incitatifs pour orienter les projets selon les objectifs des financeurs.

Retour sur les phases 1 & 2

- * Un maraicher demande si chaque ouvrage a un propriétaire.
- * M. JOLIVET répond qu'un ouvrage a forcément un propriétaire/responsable de son état. Il peut s'agir des riverains, d'une collectivité voir de l'Etat dans le cas de cours d'eau domaniaux par exemple. Que pour l'instant, la propriété d'ouvrages structurant les marais est celle des propriétaires fonciers selon l'administration, bien que, par exemple, des structures comme des syndicats aujourd'hui dissous ont pu être chargés de leur gestion ou que des références altimétriques ayant été utilisées pour leur construction aient été celles d'autres moulins (exemple : Moulin Rabot par rapport au barrage D).

- * M. SENNEQUIER trouve dommageable que personne n'ait été prévenu à l'époque des lâchés d'anguilles dans l'Yèvette et trouve surprenant qu'il y en ait encore des traces de cette population introduite tant d'années après.
- * M. MILLET indique que des centaines d'anguilles avaient été retrouvés en 1998 dans les linéaires du coin.
- * M. JOLIVET indique avoir demandé davantage de précisions auprès de l'AFB qui a notamment indiqué avoir arrêté le projet pour raison économique. Concernant les traces de cette population, il fait référence aux résultats des pêches électriques du rapport phase 1 qui remontent à 2003 (en fait 2004) ou il y avait 31 anguilles retrouvés sur un secteur pour une seulement en 2017. Egalement, il signale qu'une prospection réalisée par l'Etablissement Public Loire sur la vallée de l'Yèvre a été faite au cours de l'été 2019, 36 individus ont été retrouvés au pied du barrage de l'Abattoir à Vierzon à la confluence avec le Cher, 6 à Mehun-sur-Yèvre et aucune entre ces 2 ouvrages (jusqu'à Mehun-sur-Yèvre).

Phases 3 & 4

- * M. MESSENGER et M. SENNEQUIER demandent si une évaluation pourrait être faite pour déterminer l'impact « positif » des ouvrages pour protéger les espèces dans le cas de sécheresse comme celle que nous vivons actuellement.
- * M. JOLIVET indique que la question sera posée au bureau d'étude lors du Comité de Pilotage.
- * M. MILLET demande si M. SALLEE DE CHOU est convié pour assister aux réunions.
- * M. JOLIVET confirme (M. Etienne SALLEE DE CHOU) comme la maison de retraite de Nohant ou d'autres qui ne donnent cependant pas suite.
- * M. SENNEQUIER demande si les réunions de travail s'échelonnent de l'amont vers l'aval pour permettre à chacun de réfléchir aux projets en fonction des discussions amont.
- * M. JOLIVET répond qu'il serait intéressant de structurer les réunions ainsi, dans la mesure du possible.
- * M. MILLET confirme l'artificialisation du bras de contournement du Barrage des 3 Bondons et de son élargissement il y a plusieurs années et rappelle la problématique de l'atterrissement qui accentue la direction des flux vers le bras de contournement.
- * M. JOLIVET répond qu'il s'agit certainement d'un problème plus global qu'un atterrissement avec surtout l'évolution du profil en long à partir du barrage qui limite le transit sédimentaire.
- * M. SENNEQUIER indique que la photo avec l'indication de peupliers correspond davantage à des andins de foins.
- * M. BOURET confirme (confirmation après vérification par le SIVY).
- * M. MILLET rappelle les difficultés que posaient les débordements de l'Yèvette pour accéder à l'école de Moulins-sur-Yèvre lorsqu'ils étaient enfants.
- * M. MESSENGER complète la partie patrimoniale en évoquant le canal usinier du Moulin rebouché dont on peut encore percevoir les voutes sur la maison.
- * M. MESSENGER précise évaluer à 30m³ le volume dont est constitué le seuil sur la rivière et confirme sa solidité.
- * M. JOLIVET rappelle qu'en quelques années, plusieurs ouvrages qui paraissaient solides se sont rapidement déstructurés au fil de quelques crues à partir de quelques avaries comme des dis-jointements.
- * DES MARAICHERS s'insurgent de la situation anormale des écoulements jugés actuellement importants du Canal de Dessèchement par rapport à l'Yèvre qui ne coule plus à l'entrée des marais puis demandent pourquoi a été créé le Canal de Dessèchement.
- * M. JOLIVET répond que la situation s'explique assez bien par la situation des bras connectés ou non à la nappe alluviale, que le fond de vallée (ou s'écoule le Canal de Dessèchement) correspond bien à l'axe naturel de la rivière (l'Yèvre ayant été perché). Il complète en précisant que le Canal de Dessèchement a été réalisé pour l'assainissement (assèchement) de la vallée et qu'il devait en plus, à sa conception, être davantage creusé ! Ce qui n'a pas été fait à l'époque et qui aurait encore aggravé la situation aujourd'hui !
- * Il est demandé si les écoulements latéraux en amont du Moulin Rabot seront pris en compte dans le projet.
- * M. JOLIVET répond qu'il faudra effectivement qu'ils le soient et qu'il rappellera au bureau d'étude de ne pas perdre de vue cet aspect du complexe lié au Barrage D.
- * M. MILLET demande si l'esquisse des micro-seuils au barrage D ne provoquerait pas davantage d'inondation sur sa parcelle.

- * M. JOLIVET indique qu'il faudra effectivement que le bureau d'étude analyse précisément cet impact, notamment pour réévaluer un besoin de restructuration des berges.
- * M. SENNEQUIER demande si les esquisses conviendront à l'AFB au regard du bon transit sédimentaire.
- * M. JOLIVET répond que le transit sédimentaire est moins normé que la franchissabilité piscicole, qu'en ce sens il faut analyser les capacités globales du secteur à permettre le transit sédimentaire qui dépend également de la configuration des complexes et pas seulement des ouvrages eux-mêmes.
- * M. SENNEQUIER complète en précisant qu'il sera important de rediscuter de ce sujet avec le Comité de Pilotage.
- * M. CAMUZAT explique que le choix de travailler sur certains ouvrages et pas d'autres ne devrait pas reposer seulement sur les « poissons ».
- * M. JOLIVET répond qu'il a fallu bâtir une stratégie qui dépend des finances associées à l'étude et aux capacités financières du syndicat (et des financeurs), ainsi qu'à une logique scientifique d'essayer de travailler sur les ouvrages situés en fond de vallée qui est également l'axe avec le moins de densité d'ouvrages.
- * M. CAMUZAT indique qu'une réunion avait eu lieu le matin même avec la Préfecture au sujet des fuites et de l'alimentation des marais.
- * M. JOLIVET précise que dans les esquisses, un dérasement ne correspond pas au dérasement du Moulin mais seulement de l'obstacle et qu'il peut d'ailleurs avoir effacement de chute simplement en levant une vanne par exemple.
- * M. MILLET rappelle la présence d'un terrain de football à la place du plan d'eau des pré-fichaux dans les années 1960.
- * M. JOLIVET indique être intervenu cet été au sujet de l'effondrement d'un mur soutenant la berge en aval du clapet Saint-Ambroix et des fissures au niveau d'habitations situés aux abords de la petite Yèvre. Les scénarios liés à du dérasement du clapet Saint-Ambroix seraient liés certainement à une analyse géotechnique préalable assez lourde.
- * M. COSSON demande si une visite est calée avec les membres du COPIL.
- * M. JOLIVET répond que « non », que des dates seront proposées lors du prochain COPIL, le 30 septembre.
- * M. MESSAGER complète en signalant qu'il sera mieux d'attendre des conditions avec « écoulements » pour la visite.
- * M. CAMUZAT rappelle sa contrariété liée au domaine de la pollution qui n'est pas abordée dans le cadre des projets du syndicat (rappelle de l'objet de l'étude « les ouvrages et la continuité écologique ») et indique ne pas avoir téléchargé les documents liés aux projets sur la base documentaires de l'étude.

Erratum : les esquisses ne sont effectivement pas accessibles, elles correspondent à la phase 5 pas encore réalisée. Le SIVY souhaitait cependant engager dès à présent des discussions sur les projets d'esquisses à réaliser (étape 5).

Réponse au courrier de Monsieur Serge MILLET du 12 septembre 2019 (réceptionné au SIVY le 19 sept)

- *Selon la Cour d'Appel de Bordeaux et surtout du Conseil D'Etat « le législateur n'a pas interdit de construire des ouvrages en rivières, mais simplement demandé que ces ouvrages ne soient pas des obstacles à la continuité écologique ».*

Réponse du SIVY : nous confirmons cette information qui concerne les cours d'eau sur liste 1 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. L'Yèvre est classé en liste « 2 » du même article, correspondant à la régularisation des ouvrages au titre de la continuité écologique avec délai de 5 ans (à partir de 2012 pour l'Yèvre). C'est pourquoi la collectivité porte la présente étude pour accompagner les différents propriétaires d'ouvrages dans cette démarche.

- *Où l'Yèvette, la Voiselle et le Canal D prennent-ils leurs sources ?*

Réponse du SIVY : les ouvrages associés aux cours d'eau suivants, Yèvette, (Barrage des Trois Bondons), La Voiselle (Folie-Bâton), Canal de Dessèchement (Barrage D).

- *Il est nécessaire d'informer les différents participants que ces trois rivières ne sont en réalité que différents bras de l'Yèvre.*

Réponse du SIVY : Nous confirmons

- *Que les anciens ont entretenus pour assurer la continuité écologique et aussi l'assèchement des marais insalubres. Que les ouvrages servent à alimenter les bras de l'Yèvre de façon à faire circuler l'ensemble des poissons dans les bras de l'Yèvre.*

Réponse du SIVY : les besoins et gestions des ouvrages ont évolués avec le temps. Certaines gestions ont pu assurer une meilleure continuité écologique selon les époques, mais les documents historiques montrent que plusieurs ouvrages n'ont jamais fait l'unanimité (pétitions et plaintes relevées aux archives à toutes périodes et parfois dès la conception sur plusieurs ouvrages concernés par l'étude). Nous confirmons un souhait d'assèchement des marais et de gestion des débits comme objectif de base de plusieurs ouvrages (Barrage D), alimentation et régulation des débits (Barrage des Trois Bondons alimenter et réguler les débits de l'Yèvre, seuil du Mavois pour Saint-Sulpice), d'autres ouvrages avaient comme usage une exploitation usinière (Moulin de la Voiselle, Moulin Lucas) ou enfin un objectif paysager et de loisir (Clapet Saint-Ambroix). Cependant, aucun ouvrage étudié n'a pour fonction de base une vocation piscicole.

Ce présent relevé a été transmis aux membres du Comité de Pilotage réuni le 30 septembre 2019. Les versions ultérieures à cette date liées aux commentaires ou demandes de modifications sont invitées au téléchargement sur la page internet dédiée du SIVY (www.vallee-yevre.com).

BROUILLON